PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de
Lac-aux-Sables

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

Est par la présente donné par la soussignée, madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance ordinaire du 9 mai 2023, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-596 DE NOMINATION DE DIVERS CHEMINS.

La Commission de toponymie du Québec a officialisé les noms (Des Aviateurs, de la Belle-Vue, des Constellations, de la Forêt-Tranquille, des Merisiers, du Panorama, des Perséides, de la Sablière et des Rochers) lors de sa rencontre du 21 septembre 2023.

Le règlement est déposé au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière au 820, rue St-Alphonse, Lac-aux-Sables, Québec, G0X 1M0 où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux jours et heures régulières d'ouverture du bureau.

Le règlement peut également être consulté sur le site Internet municipal dans la section « Avis publics » de l'onglet « Notre municipalité » à l'adresse suivante : www.lac-aux-sables.qc.ca

DONNÉ À LAC-AUX-SABLES LE 26 SEPTEMBRE 2023.

M. Perron, OMA.

Manuella Perron, OMA
Directrice générale et Greffière-trésorière

Commission de toponymie
Québec

ATTESTATION D'OFFICIALISATION

En vertu des dispositions de la **Charte de la langue française** (RLRQ, chapitre C-11), la Commission de toponymie assume le mandat général de gérer la nomenclature géographique du Québec. À cette fin, il lui revient d'approuver les noms de lieux qu'elle juge conformes à ses critères de choix et à ses règles d'écriture.

Lorsque d'autres organismes de l'Administration exercent une compétence concurrente, la Commission peut, avec leur assentiment, déterminer ou changer les noms de lieux sur lesquels s'exerce cette compétence. Dans tous les autres cas, la Commission peut, de sa propre autorité, nommer les lieux géographiques ou en changer les noms.

Dès la publication à la *Gazette officielle du Québec* des noms choisis ou approuvés par la Commission, leur emploi devient obligatoire dans les textes et documents de l'Administration et des organismes parapublics, dans la signalisation routière, dans l'affichage public ainsi que dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation (article 128).

Il est attesté, par la présente, que la Commission de toponymie a officialisé les noms suivants, lors de sa réunion tenue le **21 septembre 2023** :

Lac-aux-Sables P

Région administrative : Mauricie — MRC : Mékinac

Toponyme	Type d'entité
Aviateurs, Chemin des	Chemin
Belle-Vue, Chemin de la	Chemin
Constellations, Chemin des	Chemin
Forêt-Tranquille, Chemin de la	Chemin
Merisiers, Chemin des	Chemin
Panorama, Chemin du	Chemin
Perséides, Chemin des	Chemin
Sablière, Chemin de la	Chemin
Rochers, Chemin des	Chemin